



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 22/07/2020

Mesures sanitaires liées au Covid-19 dans les campings

Avec l'arrivée de la période estivale, et afin de lutter contre la propagation du coronavirus, la préfecture de la Somme a organisé ce lundi 20 juillet 2020 une réunion d'information destinée à aborder les mesures sanitaires à respecter dans les campings.

Les services de la préfecture, de l'Agence régionale de santé (ARS), les maires des communes du littoral et les professionnels du tourisme ont ainsi pu échanger sur les protocoles mis en place pour faire face à la crise sanitaire.

A cette occasion, des fiches réflexes co-élaborées par la préfecture et l'ARS ont été diffusées à l'ensemble des participants. Elles abordent 3 thématiques :

- la communication et la prévention autour du virus, notamment par la diffusion de flyers et l'apposition d'affiches ;
- les recommandations d'organisation concernant plus particulièrement l'accueil des vacanciers, l'utilisation des piscines, ainsi que la ventilation manuelle et la climatisation ;
- la gestion des personnes malades.

Ces fiches réflexes, dont le contenu doit être diffusé le plus largement possible afin d'assurer la sécurité de tous, sont annexées au présent communiqué.

La Préfète rappelle que **les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale définis au niveau national doivent être observés en tout lieu et en toute circonstance :**

- se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- éviter de se toucher le visage
- respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens